

# ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU MARDI 27 MAI 2014



L'Assemblée Générale Mixte de BMCE Bank s'est réunie, le 27 mai 2014, à 11 heures au Siège Social – 140, avenue Hassan II Casablanca- sur convocation de Monsieur Othman Benjelloun, Président du Conseil d'Administration.

## POUR LES QUESTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Après lecture et approbation du Rapport de Gestion, des Rapports Général et Spécial relatif aux conventions réglementées des Commissaires aux Comptes, les actionnaires ont ratifié les comptes et états de synthèse de la Banque ainsi que la synthèse des activités relatives à ses filiales et participations, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, et ont statué sur l'affectation et la répartition des bénéfices proposés.

A cet égard, un dividende de 4 dirhams (quatre dirhams) par action a été approuvé.

Les états de synthèse de BMCE Bank arrêtés au 31 décembre 2013 et certifiés par les Commissaires aux Comptes comprenant le Bilan, le Compte de Produits et Charges, l'Etat des Soldes de Gestion, l'Etat des Flux de Trésorerie et l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC) tels que publiés dans le journal « Le Matin du Sahara », en date du 25 avril 2014, n'ont subi aucune modification.

Les mandats de Commissaires aux comptes du Cabinet Ernst & Young et Fidaroc Grant Thornton arrivant à expiration, l'Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux directives réglementaires de Bank Al Maghrib relatives à la rotation des Cabinets de Commissariat aux Comptes, décide de ne pas renouveler le mandat de Ernst & Young et désigne le cabinet KPMG, en qualité de Commissaire aux Comptes pour un mandat d'une durée de 3 exercices arrivant à expiration lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Elle décide également le renouvellement du mandat de Fidaroc Grant Thornton pour une nouvelle durée de 3 exercices arrivant à expiration lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Quitus entier et définitif a été donné aux Administrateurs de la Banque au titre de l'exercice 2013 pour leur gestion de même qu'aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission.

L'Assemblée Générale Ordinaire a également désigné la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – BFCM- en qualité d'Administrateur pour une durée de six exercices venant à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

## POUR LES QUESTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire s'est prononcée sur une augmentation du capital sociale réservée au personnel salarié du Groupe BMCE d'un montant maximum de 500 millions de dirhams, prime d'émission comprise.

Ainsi, et connaissance prise du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes, il a été décidé de supprimer le droit de souscription des actionnaires, afin de réserver la souscription de la totalité des actions qui seront émises dans le cadre de l'augmentation de capital susmentionnée au profit du personnel salarié du Groupe BMCE Bank en fonction, à la date de souscription.

En second lieu, et en application des dispositions de l'article 186 et suivants de la loi 17 – 95 telle que modifiée et complétée, tous pouvoirs ont été conférés au Conseil d'Administration pour réaliser dans un délai de 36 mois à compter de cette Assemblée, et dans la limite du plafond de 500 millions de dirhams, prime d'émission comprise, une ou plusieurs augmentations de capital social de BMCE Bank réservées au personnel salarié du Groupe émergeant à la date de souscription.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires boursières en vigueur, le prix sera déterminé au moment de la réalisation de l'augmentation de capital en tenant compte de la plus faible des moyennes du cours de clôture relative aux actions de BMCE Bank sur les trois derniers mois, ou sur les 6 derniers mois précédant l'augmentation de capital de l'émetteur.

L'Assemblée Générale Mixte a voté à l'unanimité l'ensemble des résolutions qui lui ont été proposées par le Conseil d'Administration après lecture des Rapports du Conseil et des Rapports des Commissaires aux Comptes de l'Etablissement.